

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Avis relatif à l'ouverture au titre de l'année 2026 d'un examen professionnel d'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture

NOR : AGRS2518726V

Un examen professionnel d'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture est organisé au titre de l'année 2026.

Le nombre total de places offertes est fixé à 11.

Peuvent faire acte de candidature les fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C régi par le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat, relevant du ministre chargé de l'agriculture ou affectés dans ce ministère ou dans les établissements publics pour lesquels les agents sont rattachés à cette même autorité et justifiant, au 1^{er} janvier 2026, d'au moins sept années de services publics. Les agents rattachés à l'Office national des forêts ne peuvent faire acte de candidature.

Les inscriptions se feront par internet sur le site <https://concours.agriculture.gouv.fr/> du 2 septembre au 2 octobre 2025 à minuit (heure de Paris). La date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au 16 octobre 2025.

Les candidats téléverseront le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) dans leur espace candidat, par internet sur le site : <https://concours.agriculture.gouv.fr/> . La date limite d'envoi de ces dossiers est fixée au 16 octobre 2025, dernier délai.

Le modèle de dossier de RAEP ainsi que son guide d'aide au remplissage sont téléchargeables à l'adresse suivante : <https://concours.agriculture.gouv.fr/>, rubrique « inscription aux concours et examens et téléchargement de la documentation d'inscription ».

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats pourront obtenir un dossier d'inscription sur demande écrite, en recommandé simple, au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, secrétariat général, service des ressources humaines, SDDPRS, bureau des concours et des examens professionnels, 8, rue de Varenne, 75349 Paris 07 SP.

La date limite de retour des dossiers papier d'inscription est fixée au 2 octobre 2025 (le cachet de la poste faisant foi). Ils devront être renvoyés obligatoirement par voie postale et en recommandé simple à l'adresse mentionnée ci-dessus.

La date limite de retour des pièces justificatives est fixée au 16 octobre 2025, dernier délai, selon les mêmes modalités.

Aucun dossier posté hors délai ne sera pris en compte.

Les candidats devront donc veiller à demander leur dossier d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement du courrier.

La sélection sur dossiers de RAEP pour l'admissibilité se déroulera à Paris à partir du 3 novembre 2025.

La liste des résultats d'admissibilité sera publiée à partir du 10 novembre 2025 sur le site <https://concours.agriculture.gouv.fr/>, rubrique « résultats des concours et examens ».

L'épreuve orale d'admission se déroulera à Paris à partir du 8 décembre 2025.

La liste des résultats d'admission sera publiée à partir du 15 décembre 2025 sur le site <https://concours.agriculture.gouv.fr/>, rubrique « résultats des concours et examens ».

Conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, les candidats en situation de handicap qui demandent un aménagement de l'épreuve orale doivent fournir un certificat médical établi par un médecin agréé par l'administration. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée de l'épreuve, d'y participer dans des conditions compatibles avec leur situation. Le candidat doit téléverser le certificat médical dans son espace

candidat, par internet sur le site <https://concours.agriculture.gouv.fr/>, dès l'inscription et au plus tard 3 semaines avant le déroulement de l'épreuve, soit le 14 novembre 2025.

Tout candidat résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite bénéficie, à sa demande, du recours à la visioconférence pour passer l'épreuve orale dans les conditions prévues par l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique.

Sa demande écrite doit être adressée au bureau des concours et des examens professionnels au plus tard le 14 novembre 2025 :

1° Soit par voie électronique à l'adresse suivante : concours.sg@agriculture.gouv.fr ;

2° Soit par voie postale à l'adresse suivante : ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, secrétariat général, service des ressources humaines, SDDPRS, bureau des concours et des examens professionnels, 78, rue de Varenne, 75349 Paris 07 SP.

Par ailleurs, les candidats en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, ayant demandé à bénéficier du recours à la visioconférence, devront produire à la même adresse, dans les meilleurs délais et au plus tard 15 jours avant le début des épreuves orales, soit le 21 novembre 2025, un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.

Pour obtenir des renseignements relatifs à cet examen professionnel, les candidats s'adresseront à Mme Hélène DELQUIGNIES, mél : helena.delquignies@agriculture.gouv.fr, tél. : 01-49-55-48-55.